



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026

PROCES VERBAL

Date de convocation : 23 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 janvier 2026

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, se sont réunis en séance ordinaire dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de Roëzé-sur-Sarthe sur la convocation et sous la présidence de Madame Catherine TAUREAU, Maire.

Ordre du jour :

Affaires générales	OBJET N°1	Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal du 10 Décembre 2025
	OBJET N°2	Présentation de l'entreprise « Les Balades de Chico »
	OBJET N°3	Présentation de l'observatoire « haies et forêts »
Urbanisme	OBJET N°4	Avenant à la convention Petite ville de Demain valant Opération de Revitalisation de territoire pour prorogation du dispositif jusqu'au 31 12 2026
Marché public	OBJET N°5	Choix du délégataire de la Délégation de Service Public - Exploitation, entretien, gestion et développement de la base de loisirs
Finances	OBJET N°6	Ouverture des crédits d'investissement avant vote du budget 2026
INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES		

Commune de Roëzé-sur-Sarthe

15 rue de la mairie
72210 Roëzé-sur-Sarthe
tél. 02 43 77 26 22
mairie-roeze@wanadoo.fr

Membres présents : Patrick BRION, Vincent CHEVILLOT, Michelle ÉBOULEAU, François GARNIER, Sylvie GONSARD, Nathalie HOUSSEAU, Alain LALANDE, Jean-Baptiste LERUEZ, Cathy PIVRON, Catherine TAUREAU, Joëlle VIARD.

Membres absents excusés : Valérie GARRY, Benoît TESSÉ

Procurations : Chantal BOUTEAU à Patrick BRION, Pascal COQUEREAU à Vincent CHEVILLOT, Martine LEROUX à Catherine TAUREAU, Fabienne SCHMITT à Nathalie HOUSSEAU.

Conseillers en exercice : 17

Présents : 11

Votants : 15

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Madame Catherine TAUREAU, maire.

Il est demandé un vote pour désigner une personne en qualité de secrétaire de séance. À l'unanimité, le conseil municipal opte pour un vote à main levée.

Madame Michelle EBOULEAU se propose comme candidat.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette nomination du secrétaire de séance, qui est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Mme Catherine TAUREAU informe les conseillers municipaux des décisions prises par délégation du Conseil Municipal.



OBJET N° 1 : DCM 2026-01 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire met aux voix l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal ordinaire en date du 10 décembre 2025.

L'objet est proposé au vote.

Adopté à l'unanimité.

OBJET N° 2 : DCM 2026-02 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE « LES BALADES DE CHICO »

Madame le Maire donne la parole aux représentants de l'entreprise « Les balades de chico » afin qu'ils présentent leurs projets de partenariat.

Présentation de l'entreprise par Anthony BUVAL, fondateur et Stéphanie DELEPINE, directrice générale.

Ils rappellent les trois objectifs de la structure, :

- ➔ sociétaux (faire progresser l'inclusion et l'accessibilité pour toutes et tous par la sensibilisation à grande échelle,
- ➔ Sociaux (lutter contre l'isolement des personnes à mobilité réduite et organiser des activités ludiques)
- ➔ Commerciaux (rentabiliser les efforts d'inclusion et d'accessibilité)

Ils proposent que Roëzé-sur-Sarthe soit « Ville Pilote »

Monsieur François GARNIER interpelle les représentants avec les remarques ci-dessous :

- ➔ L'application pourra-t-elle référencer également les « balades » déjà existantes ? Les représentants répondent qu'avec des associations partenaires les circuits déjà présents sont répertoriés et « audités ». Un rapport d'accessibilité sera proposé.
- ➔ L'application proposera-t-elle des « balades » pour les personnes avec des handicaps mentaux ? Dans un premier temps l'application va être proposée pour les personnes porteurs d'handicaps physiques. Pour les pathologies mentales ça sera dans un second temps. Un travail auprès d'accompagnateurs devra être proposé.

Cet objet n'est pas soumis au vote du conseil municipal.

OBJET N°3 : DCM 2026-03 PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE « HAIES ET FORETS »

Dans le cadre d'une mission de stage réalisée en 2025, un état des lieux des haies et des forêts a été réalisé à l'échelle du Pays.

D'une part, il a mis en évidence une densité moyenne des haies plus élevée qu'à l'échelle française (46 mL/ha en 2024 contre 22 mL/ha en France métropolitaine), malgré une régression de 10% du linéaire depuis 2020.

D'autre part, il a souligné que la couverture forestière du Pays était quant à elle en croissance, de 5.5% depuis 2012, avec un couvert boisé de près de 17% en 2024.



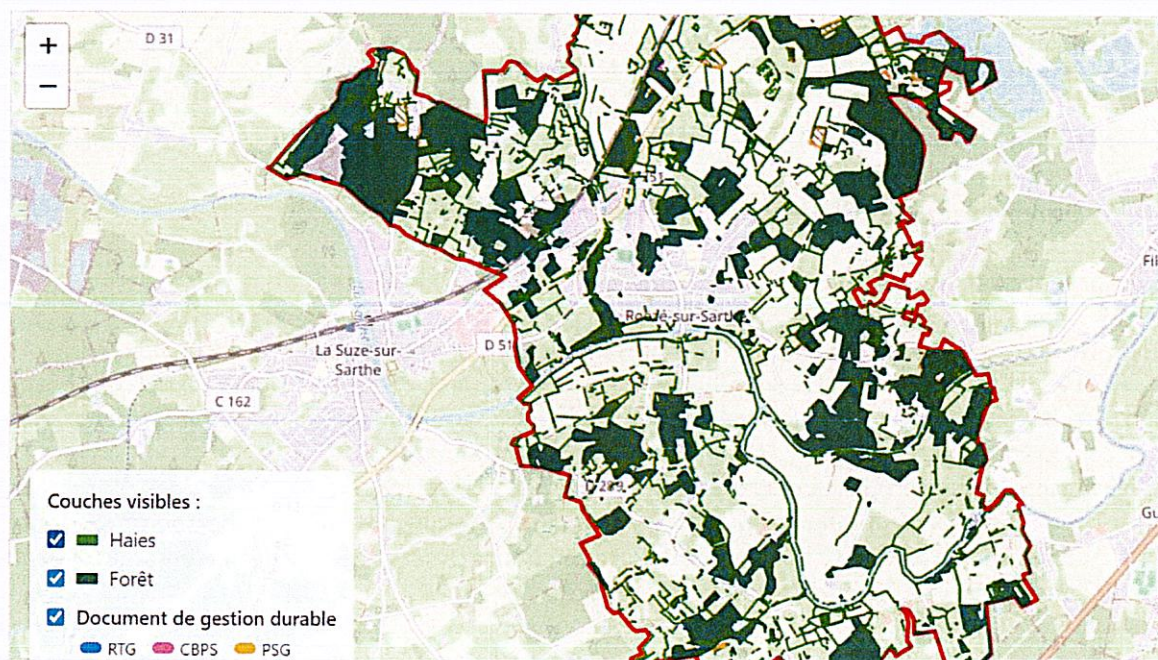
Enfin, un observatoire a été élaboré à l'échelle de chaque commune. Il est présenté lors du conseil.

Commune : Roëzé-sur-Sarthe

INSEE : 72253

EPCI : CC du Val de Sarthe

Indicateur	Valeur
Population	2589 hab
Superficie	2646 ha
Densité de haies	54.81 m/ha
Longueur totale de haies	147.1 km
Couverture forestière	22.43 %



ROËZÉ SUR SARTHE

Données de Roëzé-sur-Sarthe

Bocage

Densité haies : 54.81 ml/ha

Longueur haies : 147.1 km

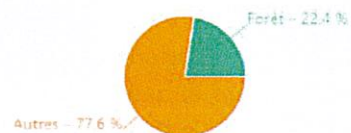
Forêt

Couverture forestière : 22.43 %

Part haies dans l'EPCI



Part de forêt dans la commune



Commune	Population	Superficie (ha)	Longueur haies (km)	Densité haies (ml/ha)	% Forêt
Cérans-Foulletourte	3377	3252	85.0	26.16	40.39
Chemiré-le-Gaudin	998	2279	115.6	50.46	9.32
Fillé	1507	1007	58.1	57.14	20.78
Guécélard	3144	1218	48.9	40.07	43.65
La Suze-sur-Sarthe	4498	2140	85.9	39.92	34.52
Louplande	1458	1847	80.8	43.67	21.80
Roëzé-sur-Sarthe	2589	2646	147.1 	54.81	22.43
Voivres-lès-le-Mans	1371	1144	74.2	63.91	12.62

Cet objet n'est pas soumis au vote du conseil municipal.



ROËZÉ SUR SARTHE

**OBJET N°4 : DCM 2026-04 AVENANT A LA CONVENTION PETITE VILLE DE DEMAIN VALANT
OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE POUR PROROGATION DU DISPOSITIF JUSQU'AU 31
12 2026**

Considérant, la convention cadre « Petites Villes de Demain » (PVD) valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) a été signée le 27 janvier 2023 pour une durée de 4 ans, pour la revitalisation des centralités du territoire du Val de Sarthe. Elle concerne les Communes de Malicorne-sur-Sarthe (PVD), Cérans-Foulletourte, La Suze-sur-Sarthe et Roëzé-sur-Sarthe.

Considérant, l'annonce de la poursuite du dispositif Petites Villes de Demain en 2026 par le gouvernement et que l'évaluation nationale du programme publiée en septembre 2025 a dressé un bilan positif de la démarche en soulignant les effets concrets de « Petites Villes de Demain » sur les projets de revitalisation des Communes engagées.

La prolongation jusqu'à fin 2026 doit permettre de poursuivre les dynamiques et de déployer les projets inscrits n'ayant pas pu aboutir dans le délai initial.

Considérant, que si les territoires souhaitent la prolongation, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sollicite la signature d'un avenant à la convention initiale avant fin février 2026.

L'avenant proposé prévoit :

- La prorogation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026 (au lieu du 31 mars 2026), permettant ainsi la continuité des actions engagées dans le cadre de la revitalisation des territoires et des Communes concernées.
- Les volets ORT et PVD sont ainsi prorogés de 8 mois et sont susceptibles d'évoluer selon les futures annonces gouvernementales.
- Les actions en cours pourront perdurer et les effets juridiques de l'ORT continueront à s'appliquer dans ce délai.

Le Préfet de la Sarthe, le Département de la Sarthe également délégataire de l'Anah et la Communauté de communes sont signataires de la présente convention. La Région et la Banque des Territoires restent partenaires des collectivités lauréates du programme, sans toutefois être signataires de cet avenant.

Si des projets de revitalisation de la commune sont en cours, des financements de la préfecture sont à prévoir pour la partie « étude ». L'objectif est de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026. Sans cout pour la commune.

Voter à l'unanimité.

Le conseil municipal délibère et vote sur la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2026.



OBJET N°5 : DCM 2026-05 CHOIX DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC – EXPLOITATION, ENTRETIEN, GESTION ET DEVELOPPEMENT DE LA BASE DE LOISIRS

Vu délibération DCM 2025- 60 en date du 19 novembre 2025 par laquelle la commune a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation, l'entretien, la gestion et le développement du camping communal,

Vu la commission DSP du jeudi 22 janvier 2026 à 14h00,

Deux dossiers ont été reçus :

- « Camping-Car Park » : réseau européen d'aires pour camping-cars et campings, accessibles 24h24 et 365j/an. La gestion et la supervision des aires et campings sont réalisées par leurs équipes à distance. L'accueil sur site est effectué par des barrières automatiques. Aucune animation proposée, pas d'évènement pour promouvoir la commune, pas d'interaction avec les acteurs locaux, pas d'activité de camping autre que la gestion à distance des emplacements pour les camping-cars.

« Cap Evasion Loisir » : projet porté par un entrepreneur Roëzéen. Le porteur de projet propose des animations pour les petits et grands. Des animations événementielles les week-ends, du snacking, gestion du camping et d'une guinguette. Embauche de deux salariés.

Le projet « Camping-car Park » ne répondant pas au cahier des charges, il n'a pas été reçu en entretien. Le porteur de projet « Cap Evasion Loisir » a été reçu par la commission DSP.

Compte rendu ci-dessous la commission :

Date : 22 janvier 2026 à 14h00

Participants :

Élu(e)s présents :

- Madame le Maire
- Monsieur François GARNIER
- Monsieur Patrick BRION

Élu absent excusé :

- Monsieur Alain LALANDE

Agent présent :

- Monsieur Guillaume CLÉMENT

Objet de la commission



Présentation du projet de Délégation de Service Public (DSP) Cap Évasion Loisirs, portée par Monsieur Romain JETHRIT, en présence de Monsieur Yohan PAULMERY, salarié potentiel du délégataire pour cette activité.

Le projet prévoit d'installer :

- un barnum de 300 m² dos à la rivière, avec parquet et scène pour les animations,
- une structure pour le bar et la cuisine de type container, avec un projet de terrasse sur le toit,
- une zone pour enfants avec structure gonflable géante et mise en place d'une mini-ferme durant l'été
- la création d'un potager avec poulailler pour approvisionner la cuisine,
- la location de canoés,
- la gestion du camping.

Analyse de l'offre

La commission disposait d'un total de 100 points pour l'évaluation du projet, répartis comme suit :

1. Qualité du service rendu aux usagers (40 points)

Note attribuée : 35/40

L'analyse a porté sur l'organisation et la qualification du personnel, les services et animations proposés, la nature des hébergements, les investissements envisagés, les partenariats, l'acquisition de labels ainsi que la communication.

La commission souligne la qualité globale de l'offre. Toutefois, un point de vigilance est émis concernant le manque de formation et d'expérience des salariés dans les domaines de la restauration et du service.

2. Présentation orale du projet (20 points)

Note attribuée : 15/20

Le porteur de projet démontre une bonne connaissance de son dossier et a su répondre de manière pertinente aux questions posées par la commission. Néanmoins, celle-ci regrette le manque de supports visuels lors de la présentation orale.

3. Proposition financière (20 points)

Note attribuée : 10/20

La commission émet un point de vigilance concernant le chiffre d'affaires prévisionnel, jugé optimiste. Le porteur de projet a été alerté sur la prudence à adopter quant aux hypothèses financières annoncées.

4. Valeur technique de l'offre (20 points)

Note attribuée : 20/20

La commission souligne la parfaite maîtrise technique du porteur de projet. Sa connaissance approfondie du territoire constitue un atout majeur pour la prospection et le développement d'une

nouvelle clientèle touristique.

Conclusion :

Total : 80/100.

Le projet de DSP Cap Évasion Loisirs présente une offre cohérente aux attendus du cahier des charges. Des animations pour petits et grands sont proposées, une guinguette avec animation sera créée. Une activité camping avec des « caravanes vintage » est également envisagée. (à partir de la deuxième saison)

Le projet repose sur une forte valeur technique et une excellente connaissance du territoire.

Des points de vigilance subsistent toutefois concernant les compétences en restauration et les projections financières, qui devront être sécurisées lors de l'activité.

Madame le Maire indique que le terrain sera remis en bon état par les services de la mairie avant la signature avec le porteur de projet. Madame Michelle EBOULEAU indique que les structures gonflables sont un atout pour l'attractivité du site. Madame Cathy PIVRON complète que c'est un projet dynamique et positif pour la commune et pour les commerçants.

L'objet est proposé au vote.

OBJET N°6 : DCM 2026-06 OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2026

CONSIDÉRANT que les dépenses nouvelles d'investissements ci-après sont prévues avant le vote du budget 2026 :

Chapitre	Article budgétaire	Montant	Libellé de la dépense
20	203	2868.24€	Frais d'étude AIRGEO + ATESART
21	21538	2685.00€	LTP – éclairage public
21	2157	9202.23€	EPTM – Matériel atelier
21	2135	3040.80€	Saint Cyr – Travaux bâtiments communaux foot
21	2135	705.44€	AEB Plomberie
Total		18 501.71€	

CONSIDÉRANT que ces dépenses ne dépassent pas le ¼ du budget d'investissement 2025, en tenant compte des virements de crédits entre chapitre en 2025, et déduction faite des RAR 2024, des emprunts et des opérations d'ordre :

Chapitre	Budget 2025	Virement de crédits 2025	Total 2025
20 – Immobilisations incorporelles	1 334.14 €		1 334.14 €
204 – Subventions d'équipement	2 800.00 €		2 800,00 €



21 – Immobilisations corporelles	711 035.41 €		711 035,41 €
23 – Immobilisations en cours	177 301.08 €		177 301.08 €
Total budget 2025			892 472.63 €
Déduction des RAR 2024			- 370 519.55 €
Total investissement 2025 (Budget 2025 – RAR 2024)			521 951,08 €
Possibilité d'ouverture de crédits (25 %)			130 487.77 €

Il vous est proposé d'ouvrir les crédits d'investissements pour le budget général 2026 de la collectivité à hauteur de 130.000 euros.

Objet validé à l'unanimité

L'objet est proposé au vote.

INFORMATIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

La parole est donnée aux élu(e)s pour transmettre des informations communales et CDC.

Madame le Maire présente au conseil municipal les cartes de vœux papier reçus de différents organismes.

Madame le Maire informe que la commune participe à l'organisation « Dessinez la maison de vos rêves ». La mairie a été contactée par le papa d'une très jeune Roëzéenne (5ans) atteinte d'un cancer. Par le biais d'un réseau d'agence immobilière et d'une association, l'objectif est de réunir le plus de dessins possibles à remettre à l'association. Un dessin = 1 euro pour l'association. Les Mercredis récréatifs, l'APS et la bibliothèque municipale y participent. Remise des dessins au Papa de Romy le mercredi 04/02, en présence des agents communaux du CMJ, et de la presse.

Madame le Maire rappelle qu'une plainte avait été déposée contre la mairie par Monsieur Louis David (habitant de rue de la Mairie) concernant un arrêté d'urbanisme pour les travaux de l'aménagement du bourg signé du Maire. Madame le Maire s'est rendue à la mairie de Moncé-en-Belin avec un technicien de la mairie pour être entendue. Madame le Maire à apporter toutes les preuves nécessaires concernant le dépôt de plainte de l'administré. La mairie a été informée récemment d'un classement sans suite de la plainte par le procureur.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception, début janvier, d'un courriel des notaires « ANJOU MAINE NOTAIRES » concernant les terrains préemptés AD n°103 et 104 (M./Mme LEDUC). Pour rappel, action en justice en cours de la part de deux administrés Monsieur Franck DESILES ET Madame Véronique DESILES. Le notaire du propriétaire du terrain (M/Mme LEDUC) interroge la mairie sur un éventuel retour de la part de l'avocat ou du tribunal. À ce jour, la mairie n'a reçu aucune réponse. Nous avons donc sollicité les notaires afin de savoir s'ils disposaient, de leur côté, d'informations complémentaires. Pour l'instant, aucun retour de leur part. Affaire toujours en cours au niveau du tribunal.



La mairie a été représentée ou sera représentée aux invitations ci-dessous :

Institutions	JOUR	DATE	MOIS	HEURE	ADRESSE	Commentaire
Vœux Communautaires	JEUDI	15	JANVIER	18H30	SALLE DES FETES GUECELARD	VŒUX
Association pétanque	SAMEDI	17	JANVIER	15H30	SALLE EST	Galette
Anciens combattants	JEUDI	22	JANVIER	14H00	SALLE EST	AG
APAJH	VENDREDI	23	JANVIER	15H	7 CHEMIN DE L ETRE	Galette
COMITE DES FETES	VENDREDI	09	JANVIER			AG
VILLAGE DU CLOS	SAMEDI	24	JANVIER	10H00	SALLE ARTHUR FERDINAND	AG
Généralisations Mouvement	JEUDI	29	JANVIER	14H	ARTHUR FERDINAND	AG

Madame le Maire donne les suites concernant le terrain préempté par la mairie « Le champ de derrière ». Pour rappel, une parcelle a été proposée pour accueillir un troisième pôle paramédical. Pour le reste du terrain, un courrier a été envoyé à la Mancelle d'Habitation et Sarthe habitat. La commune souhaite voir se développer sur ces parcelles un projet de logements accessible à tous (jeunes, seniors). Sarthe Habitat a contacté le DGS pour avoir plus de renseignements. (références cadastrales de chaque parcelle). Des rendez-vous seront pris dans les prochaines semaines.

La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) aura lieu vendredi 30 janvier à 09h00. Les titulaires ont été invités. Le titulaire (Monsieur Jean-Baptiste LERUEZ) n'ayant pas pu donner sa réponse rapidement (en attente validation de son congé payé par son employeur). Madame le Maire a souhaité anticiper et inviter un suppléant (Monsieur Michel GARET) pour atteindre le quorum. Monsieur LERUEZ a finalement eu l'accord de sa direction. Conformément aux indications de la préfecture, la commission disposant du quorum grâce à la présence des membres titulaires, la participation des suppléants n'était donc plus requise. Monsieur GARET a été prévenu par les services de la mairie. Il n'a pas apprécié. Il a envoyé un mail au service de la mairie pour avoir des explications. Il a également envoyé un sms sur le portable de Madame le Maire. Madame le maire est étonné par la formulation de la fin de son message « j'espère que tu as bien réfléchi en prenant cette décision ».

Suite à l'AG du comité des fêtes début janvier, l'association souhaite organiser la fête de l'Eté (animation, buvette, restauration...) le samedi 20 juin 2026 dans le jardin de l'hospice. Madame le Maire les encourage dans ce sens, et propose que le comité des fêtes contacte les services de la mairie pour la logistique du matériel. Madame le Maire, indique que des nouveaux bénévoles sont arrivés au comité des fêtes. Le conseil municipal valide la démarche.

Madame PIVRON fait un bilan de l'organisation du cabaret gourmand qui se déroulera le dimanche 01 février. 166 places vendues à ce jour. La mise en place et le rangement seront effectués par les élus/bénévoles. Un café gourmand sera servi le dimanche. Les mignardises sont achetées chez le boulanger de Roëzé. Le foyer de vie sera présent. Le CCAS paie les places aux deux accompagnateurs.

Monsieur GARNIER informe que le jeu en cours de préparation avec les étudiants de l'IUT du Mans, sera vendu au Super U de la Suze, à la bibliothèque municipale et dans des commerces locaux. Au prix de vente de 10euros. Pour rappel, jeux de piste dans la commune. 9 énigmes sur pied dans la ville. Environ 1h30 à 2h00 de jeux. Actuellement, il y a une relecture approfondie des panneaux. 500



exemplaires seront préparés pour la 1^{ère} édition. Dans la boîte de jeu, il y aura notamment 3 enveloppes mystères. Les énigmes donnent accès à un cadeau dans une enveloppe. Deux lots de consolation. Mise en place Mars 2026. La communauté de communes, le pays et l'office de tourisme Vallée de la Sarthe vont soutenir le projet.

Monsieur BRION fait un point sur les travaux en cours :

- aménagement de la butte de terre (qui a pour objectif de limiter le bruit pour les riverains) au niveau du basket 3*3.
- « Cheminement piétons » rue Auguste GALLAS, reste l'enrobé en noir. Des végétaux vont être plantés pour agrémenter le projet.
- Route du Mans, le marquage au sol devrait se terminer fin février (il y a deux jours de travail, mais les agents sont tributaires du temps).
- Route de la Suze : travail avec un bureau d'étude (ATESART) en cours. Le chargé de mission étudie l'aménagement global de la route. Des tests avec les chicanes sont en cours.
- Lotissement « La Boutares de l'Etre » les travaux de terrassement sont en cours. Sur les 15 terrains à vendre aux particuliers : 10 déjà réservés. 2 avec des options posées. 3 sont libres. Les services de la mairie ont été questionnés par un riverain du lotissement en construction sur le panneau d'information affiché par Foncier Aménagement et au tout premier permis d'aménager qui date de 2022. Les services de la mairie ont contacté Foncier Aménagement. Le panneau qui est affiché sur le terrain en construction est uniquement un panneau « publicitaire ». Sur le site internet de Foncier Aménagement les plans ont été mis à jour suite au nouveau permis d'aménager de début 2025. Ce permis d'aménager a également été publié. Tout est en règle. Le riverain nous interrogeait également au sujet des permis de construire qui n'étaient pas à leurs places sur le lotissement. Nous avons prévenu Foncier Aménagement. A la suite des travaux de terrassement qui sont actuellement en cours sur le terrain, les panneaux ont dû être déplacés. Nous rappelons que c'est un terrain privé et non public. Pour toutes questions, les riverains peuvent se rapprocher directement de Foncier Aménagement.

Madame le Maire informe que Frelon solution viendra présenter ses pièges pour les frelons asiatiques et la prévention à adopter aux habitants lors de la journée citoyenne du 25 avril.

Madame VIARD informe le conseil municipal sur la prochaine session « Argent de poche » qui se déroulera la 1^{ère} semaine des vacances scolaire du 16 au 20 février.

Un bilan du PIG a été effectué au sein des locaux de la Communauté de communes ce lundi 26/01 au matin. Pour rappel, la Communauté de communes s'est engagée dans un PIG (Programme d'intérêt Général) avec l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) et le Département sur la période du 01/2/2023 au 31/01/2026. Pour rappel : le PIG a pour objectifs de :

- Réduire la précarité énergétique,
- adapter les logements au vieillissement et au handicap,
- et lutter contre l'habitat indigne.

Dans le cadre du dispositif, la Communauté de communes prend en charge les dépenses d'ingénierie liées à l'accompagnement des ménages aux ressources modestes et très modestes (selon les plafonds de l'ANAH) par l'opérateur SOLIHA et attribue des subventions complémentaires aux subventions de l'ANAH.



Objectifs sur 3 ans :

- Réduire la précarité énergétique : 70 dossiers – 92% des objectifs ont été réalisés
- adapter les logements au vieillissement et au handicap : 45 dossiers : 76% des objectifs ont été réalisés.
- et lutter contre l'habitat indigne. 12 dossiers – 67% des objectifs ont été réalisés.

Changement de règles pour la prime renov, et changement de gouvernement, tous les objectifs n'ont pas été réalisés. Fait marquant pour Roëzé : Propriétaire occupant très modeste – Maison individuelle de 59m2 « logement dégradé/insalubre » 103 059euros TTC de travaux ont été réalisés. Le PIG a pris en charge 70% de ce coût. Soit un reste à charge de 32 029euros. Le financement du PIG est notamment assuré par le versement d'un point de Taxe d'Aménagement. La ville de la Suze-sur-Sarthe ne paie pas de taxe pour le PIG. Mais les habitants peuvent y prétendre.

Madame EBOULEAU informe le conseil municipal que le Plan de Maitrise Sanitaire pour le restaurant scolaire est fait. Le compte rendu et sa restitution a eu lieu le 20/01/2026 (en lien avec ACF Formations). Objectifs de ce PMS : création de fiches procédures pour la traçabilité des produits, l'entretien des locaux, la formation, l'hygiène et la sécurité.

Lors du dernier conseil municipal, un administré souhaitait avoir les montants des indemnités versés aux élus en 2025. Le même administré souhaite avoir les montants pour 2023 et 2024. Madame le Maire rappelle que les montants sont votés lors des budgets et les administrés peuvent consulter les PV des derniers conseils municipaux, de plus les indemnités sont strictement fixées par la loi par catégorie de mandat et croissant avec la population de la collectivité.

Madame le Maire énumère les Indemnités perçus par les élus en 2023 et 2024 :



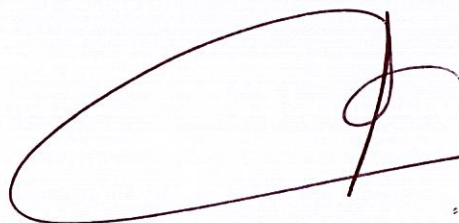
Elu(e)s	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITÉS 2023	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITÉS 2024 (revalorisation des % des indemnités par l'Etat)
BRION Patrick	9 636,36 €	9 766,56 €
CHEVILLOT Vincent	2 920,08 €	2 959,56 €
COQUEREAU Pascal	-	1 364,68 €
ÉBOULEAU Michelle	6 716,22 €	6 807,00 €
GARNIER François	9 636,36 €	9 766,56 €
GONSARD Sylvie	-	838,54 €
LALANDE Alain	2 920,08 €	2 959,56 €
LERUEZ Jean-Baptiste	6 716,22 €	6 807,00 €
PIVRON Cathy	2 920,08 €	2 959,56 €
TAUREAU Catherine	25 112,94 €	25 452,24 €
VIARD Joëlle	6 716,22 €	6 807,00 €

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, Madame le Maire clôt la séance du conseil municipal à 20 heures et 47 minutes.

La secrétaire de séance,
Madame Joëlle VIARD



Madame le Maire,
Catherine TAUREAU




ROÉZÉ SUR SARTHE